© Joueurs Info Service - 24 novembre 2026

Vos questions / nos réponses

Loto et jeux de grattage

Par Mimi25 Postée le 13/11/2024 06:35

> Bonjour, Je ne comprends pas que l on puisse être interdit de jeux et pouvoir continuer de jouer dans les bars!!! J ai été addict aux casinos,me suis interdite de jeux pour m en sortir,et voilà que je replonge grâce à ce moyen de vente en direct! Je n en peux plus moralement, car il y a des tabacs à chaque coin de rue! Pourquoi ne pas demander un contrôle de carte d identité comme sur les sites? J ai dû arrêter mon emploi de barmaid,dans un bar tabac,, j'y laissais mon salaire,alors que mon contrat de travail stipulait que je ne pouvais jouer pendant mes heures de travail !? Mon employeur est il fautif,de m avoir vendu des jeux? La plupart des joueurs de tabac sont comme moi,interdit de jeux,et souvent des personnes à faible revenu ! Il faudrait poursuivre la FDJ,pour concurrence déloyale !

Mise en ligne le 18/11/2024

Bonjour,

Nous sommes sensibles à ce que vous traversez. Nous comprenons votre colère, il est vrai que l'interdiction volontaire de jeux ne couvre pas tous les périmètres de jeu.

Cette interdiction est une sorte de méthode barrière pour se préserver de certains cadres (casino, sites internet agréés), mais elle ne suffit pas à elle-seule à se rétablir d'une addiction.

Nous ne savons pas si vous avez pu bénéficier d'une aide extérieure. L'addiction au jeu repose sur des mécanismes psychologiques complexes, pour lesquels un accompagnement par des professionnels est vivement recommandé. Il est souvent nécessaire de faire le point sur les habitudes de jeu (ce que l'on y trouve, ce qu'elles procurent) et de développer des stratégies pour se détacher durablement du jeu (rééquilibrer son budget, faire face à la tentation...).

Nous ajoutons en bas de page quelques structures d'aide spécialisée dans les addictions. Il s'agit de CSAPA (Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Ces espaces accueillent sans jugement toute personne confrontée à des conduites addictives, et de manière gratuite (tout est pris en charge par la Sécurité Sociale). Nous vous encourageons à privilégier le centre de Carvin qui est "référent jeux",

c'est-à-dire qu'un binôme de professionnel-le-s se consacre au suivi des personnes qui jouent. Nous glissons également en fin de réponse les articles de notre site internet consacrés à la reprise du jeu et aux différentes aides possibles.

Quant au fait que votre employeur vous ait vendu des jeux pendant votre temps de travail, il est clair que cela rentre en contradiction avec l'obligation d'un employeur d'assurer la sécurité (y compris psychologique) de ses employés. Cependant, il ne s'agit pas de notre domaine d'expertise, nous préférons vous orienter vers l'Inspection du Travail, qui pourra répondre à vos questions.

N'hésitez pas à contacter notre équipe afin de poursuivre cet échange. Notre ligne d'écoute est ouverte tous les jours sans exception, par téléphone entre 8h et 2h (au 09 74 75 13 13, appel anonyme et non surtaxé), ou par tchat à partir de 14h (via notre site internet).

Nous vous envoyons tous nos encouragements pour la suite,

Bien cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les struc

---

CSAPA La Chrysalide

660 rue de Lille
CS 20635
62412 BETHUNE

Tél : 03 21 61 55 77
Site web : www.sivom-bethunois.fr/index.php/social/chrysalide/
Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h- 17h. N'hésitez pas à laisser un message sur le répondeur en dehors de ces horaires. Mardi jusque 18h.
Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h-17h (des horaires à la carte sont possibles). Mardi jusque 18h

Voir la fiche détaillée

CSAPA du Groupe Hospitalier Seclin Carvin

4 rue Jules Ferry
62220 CARVIN

Tél : 03 21 77 28 13
Site web : www.ghsc.fr/?service=addictologie-2
Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à 16h30 sans interruption, sur rendez-vous

Voir la fiche détaillée

Centre de soins spécialisé en addictologie Le Square

31, rue Jean Souvraz
62300 LENS

Tél : 03 21 69 14 30
Site web : www.addicto-chlens.fr
Accueil du public : lundi 8h30-18h30. Du mardi au vendredi 8h30-17h30
Substitution : Tous les matins du lundi au vendredi de 9h à 11h30. Lundi 15h- 18h, mardi, jeudi 15h- 16h30 et vendredi 15h-16h30. Fermeture le mercredi après-midi et le week-end.

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- Se faire aider
- Contacter l'Inspection du Travail
- J'ai repris le jeu